



**Direction Régionale
de l'Alimentation,
de l'Agriculture,
et de la Forêt
d'Auvergne**



Contribution méthodologique de l'évaluation d'une **politique forestière à l'élaboration d'une **politique territoriale****

**Assemblée des utilisateurs de la géomatique
CRAIG**

15 décembre 2011

**Clotilde MEYRONNEINC
André CHARLES
Nicolas VENY**



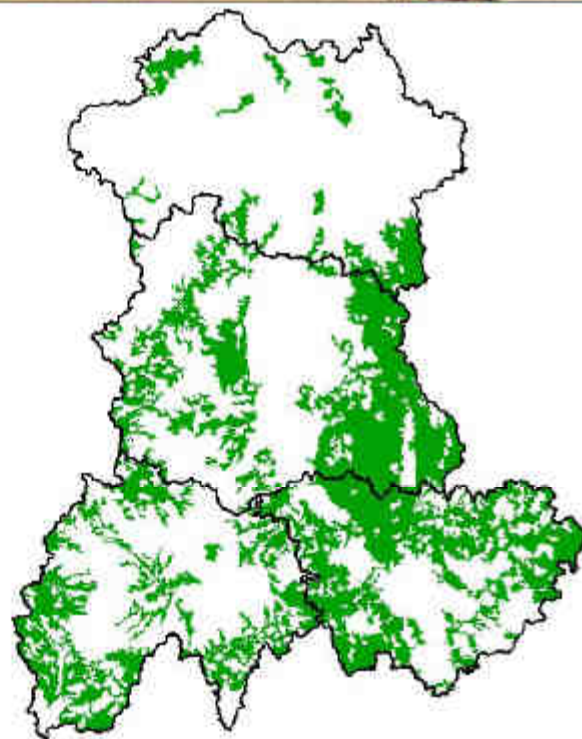
Sommaire

Introduction

- 1. PPRDF
- 2. Étude BRGM
- 3. Risque Feux de forêt

Introduction : quelques chiffres

Territoire de l'Auvergne : 2 618 000 ha
Surfaces boisées Auvergnate : 725 000 ha
Soit 27.7% (28.6% en France)



- 105 000 ha forêt **publique**
- 620 000 ha forêt **privée**

- Allier : 120 000 ha (16 %)
- Cantal : 152 000 ha (26 %)
- Haute-Loire : 199 000 ha (40%)
- Puy-de-Dôme : 254 000 ha (32 %)

- 698 000 ha forêt de **production**
 - ✓ 392 000 ha de feuillus
 - ✓ 306 000 ha résineux
- 27 000 ha forêt de **protection**

1. PPRDF

- Objectifs
- Définition des massifs
- Les types d'animation pris en compte
- Synthèse cartographique

1. PPRDF

- **Objectifs**

Instauré par la LMAP de 2010 pour organiser l'action (animation et investissement) en faveur de massifs où la mobilisation des bois est jugée prioritaire et en y concentrant les interventions de l'État.

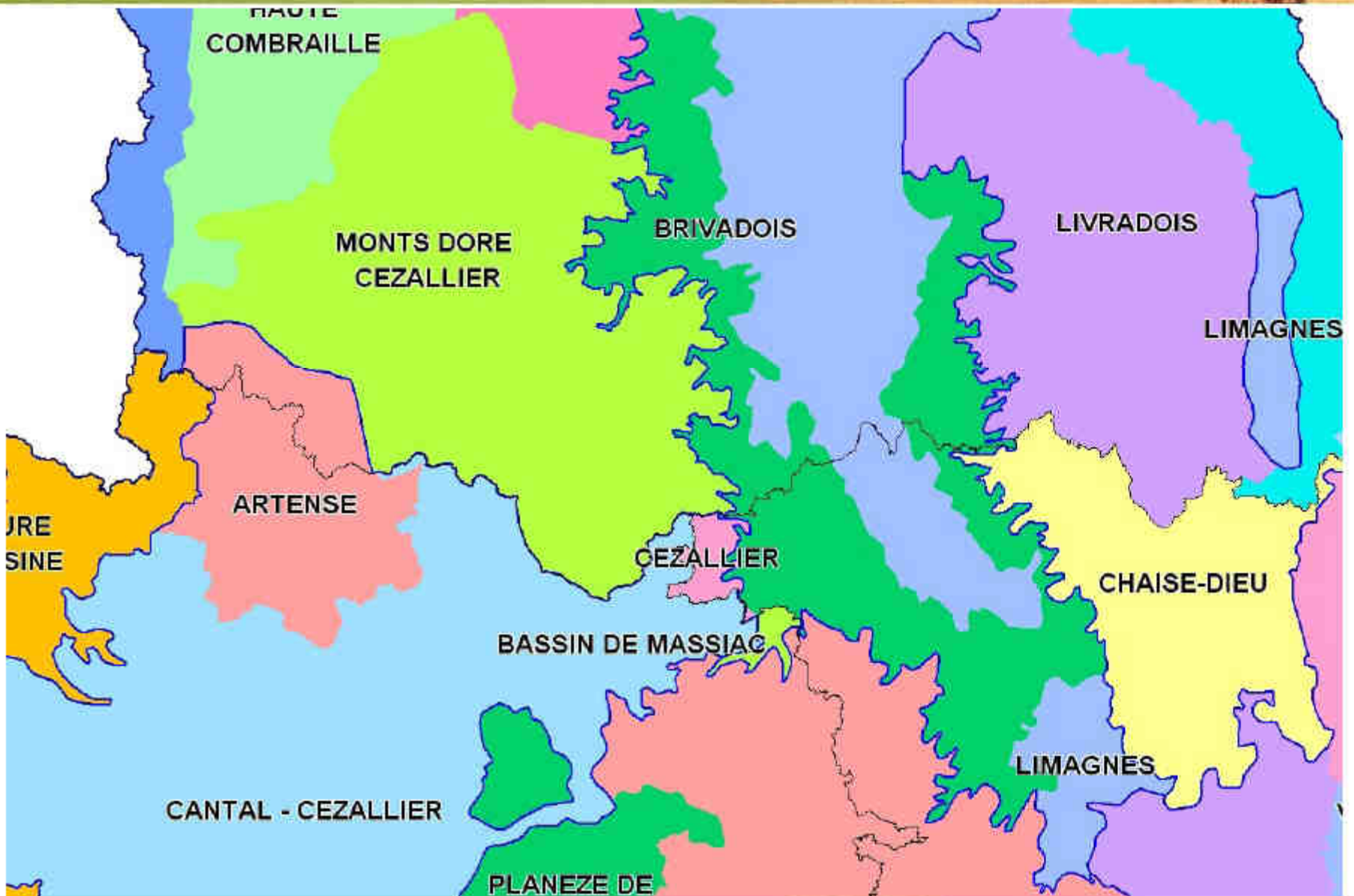
- **Définition des massifs**

A partir des massifs IFN (2003) existants, regroupement en 8 massifs caractéristiques de la région Auvergne.

PPRDF AUVERGNE
CARTE 1.1 : RÉGIONS FORESTIÈRES IFN



ZOOM : Régions forestières





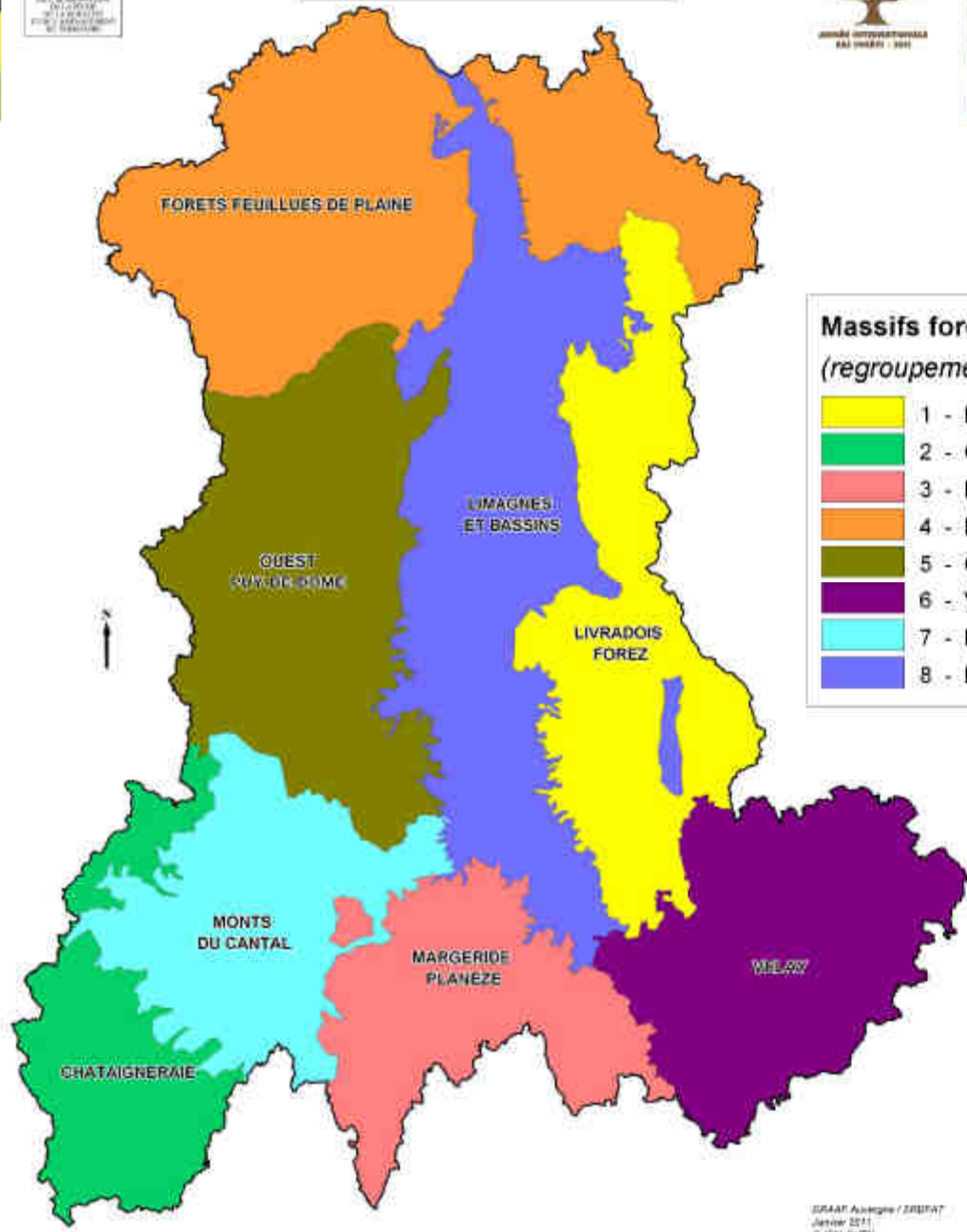
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'ALIMENTATION
ET DE LA PÊCHE
DE LA RURALITÉ
ET DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE



Occitanie
Région Occitanie
AU SERVICE
DE LA RURALITÉ
ET DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE

PPRDF AUVERGNE CARTE 1.2 : MASSIFS FORESTIERS



- Massifs forestiers**
(regroupement des régions forestières IFN)
- 1 - LIVRADOIS FOREZ
 - 2 - CHATAIGNERAIE
 - 3 - MARGERIDE PLANEZE
 - 4 - FORETS FEUILLUES DE PLAINE
 - 5 - OUEST PUY DE DOME
 - 6 - VELAY
 - 7 - MONTS DU CANTAL
 - 8 - LIMAGNES ET BASSINS

ZOOM : Massifs PPRDF



1. PPRDF

- **Les types d'animation pris en compte**
 - SDDF : Schéma Directeur de Desserte Forestière
 - PDM : Plan de Développement de Massif
 - CFT : Charte Forestière de Territoire
 - PAT : Plan d'Approvisionnement Territorial

SCHÉMAS DE DESSERTE FORESTIÈRE EN RÉGION AUVERGNE

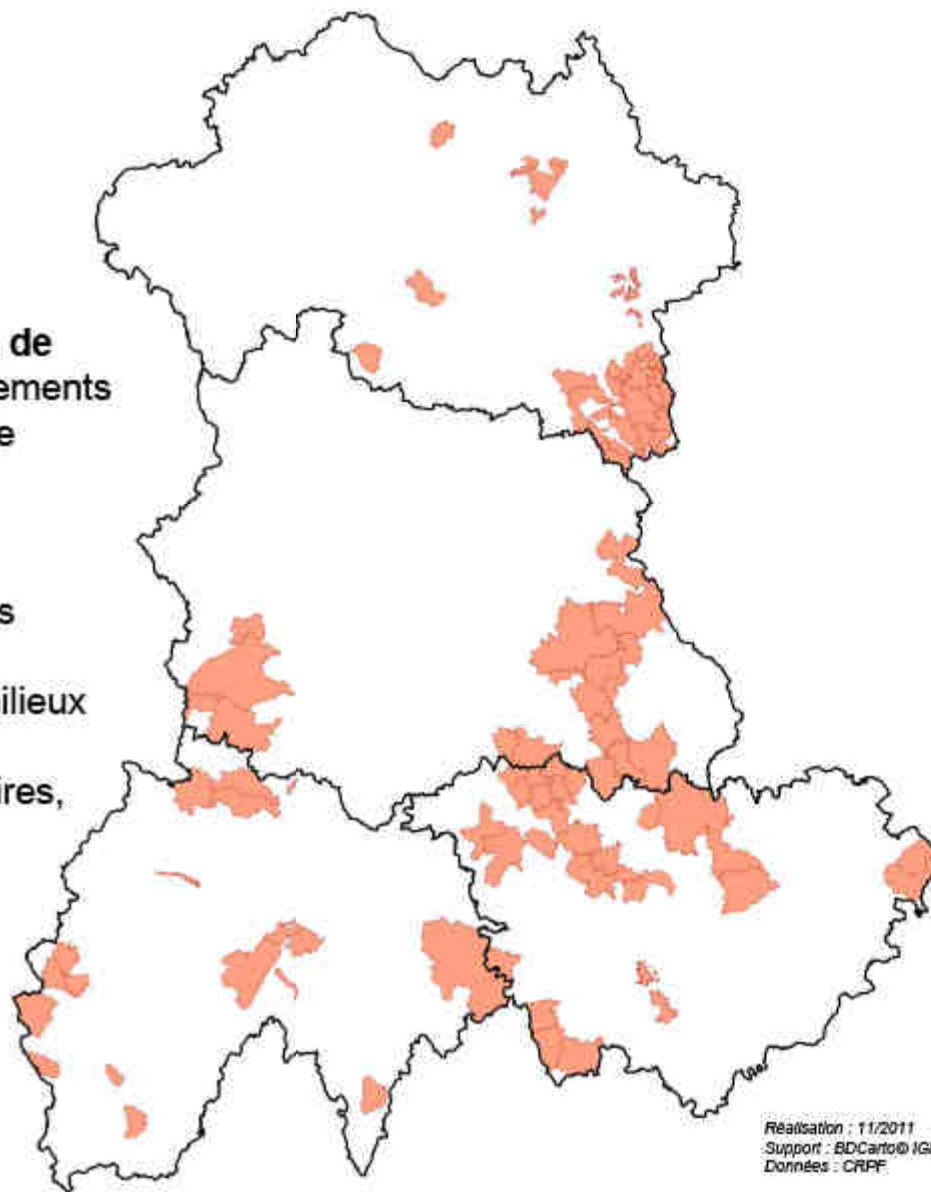
DIRECTION RÉGIONALE
DE L'ALIMENTATION,
DE L'AGRICULTURE ET
DE LA FORÊT
D'Auvergne



ANNÉE INTERNATIONALE
DES FORÊTS - 2011

A l'initiative d'une commune ou d'un groupement de commune, le **schéma de desserte** permet de prévoir les équipements de voirie dans le cadre d'une approche globale intégrant les paramètres :

- économiques (optimisation de la mobilisation de la ressource),
- sociaux (exigence d'accès des autres usagers),
- environnementaux (protection des milieux fragiles)
- ainsi que les contraintes réglementaires, physiques et foncières.

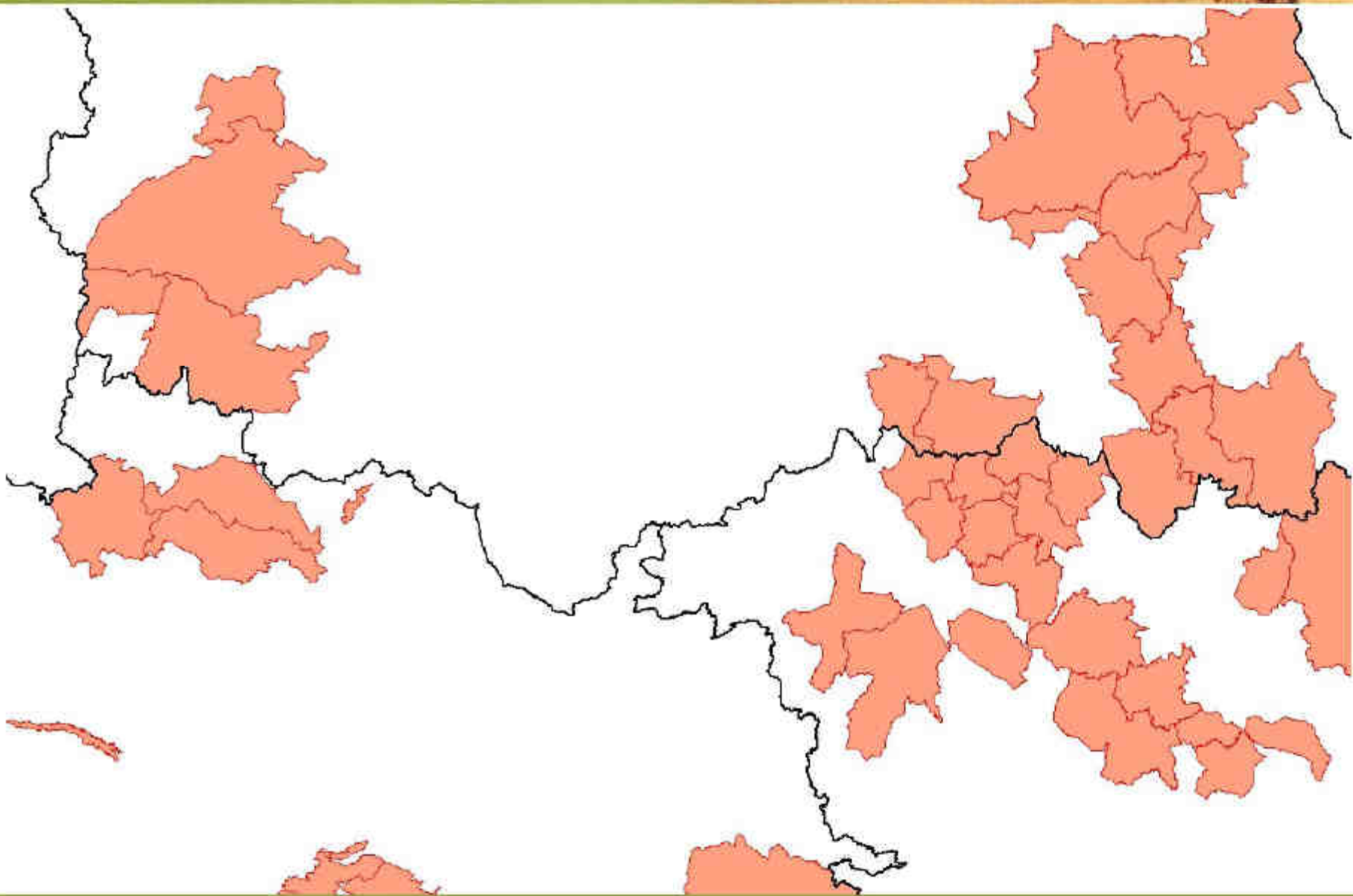


Réalisation : 11/2011
Support : BD Cartho® IGN
Données : CRPF



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE LA PÊCHE
DE LA RURALITÉ
ET DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE

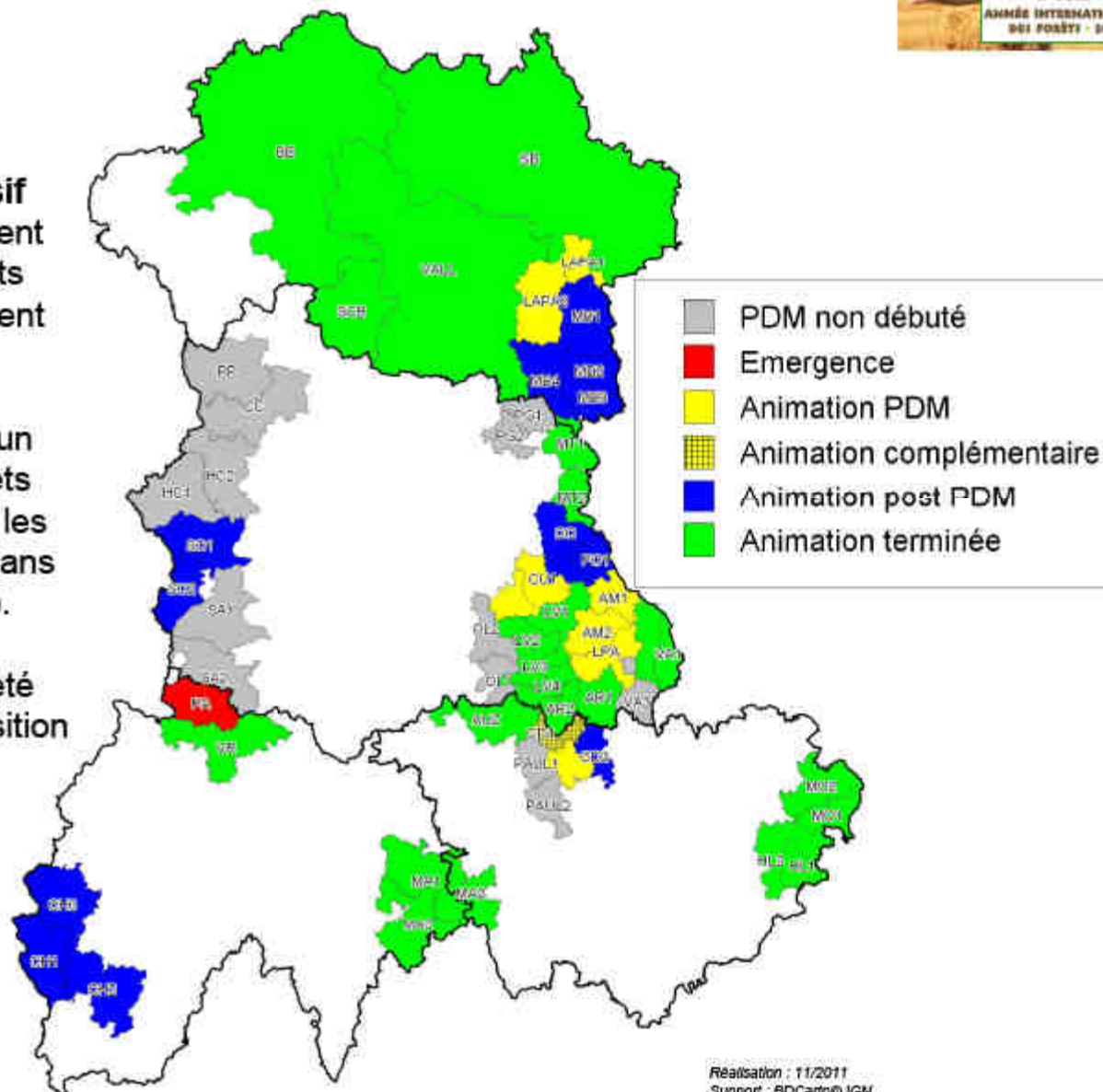
ZOOM -SDDF



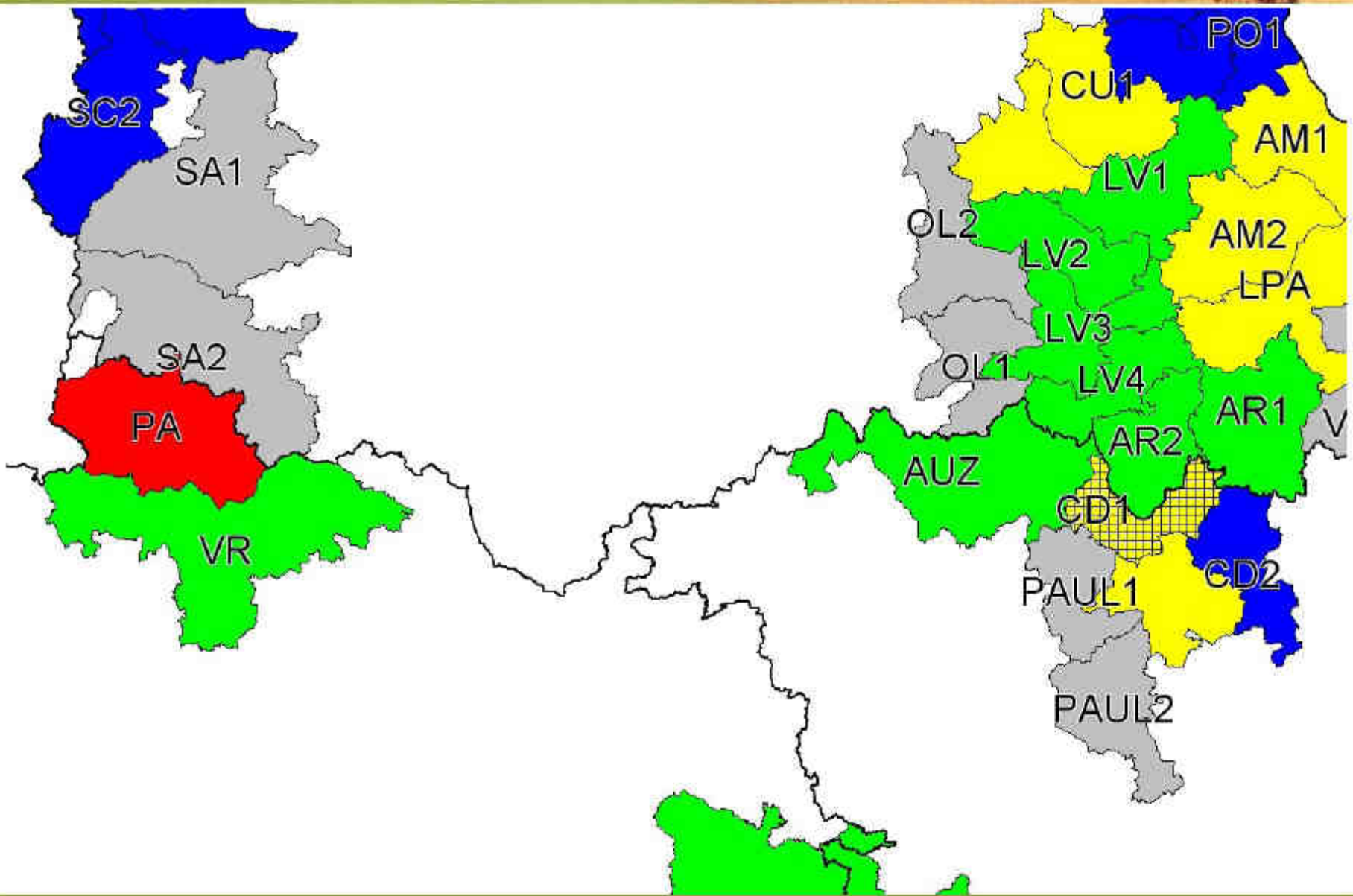
Le plan de développement de massif (PDM) est une action de développement local au service de la forêt et des petits propriétaires forestiers et plus largement de tout le territoire concerné.

L'objectif est d'améliorer à l'échelle d'un territoire le niveau de gestion des forêts et de récolte des bois en concentrant les efforts d'animation dans le temps et dans l'espace (massif de 3.000 à 6.000 ha).

C'est le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) qui met à la disposition des massifs concernés un technicien animateur afin de réaliser un PDM.



ZOOM - PDM



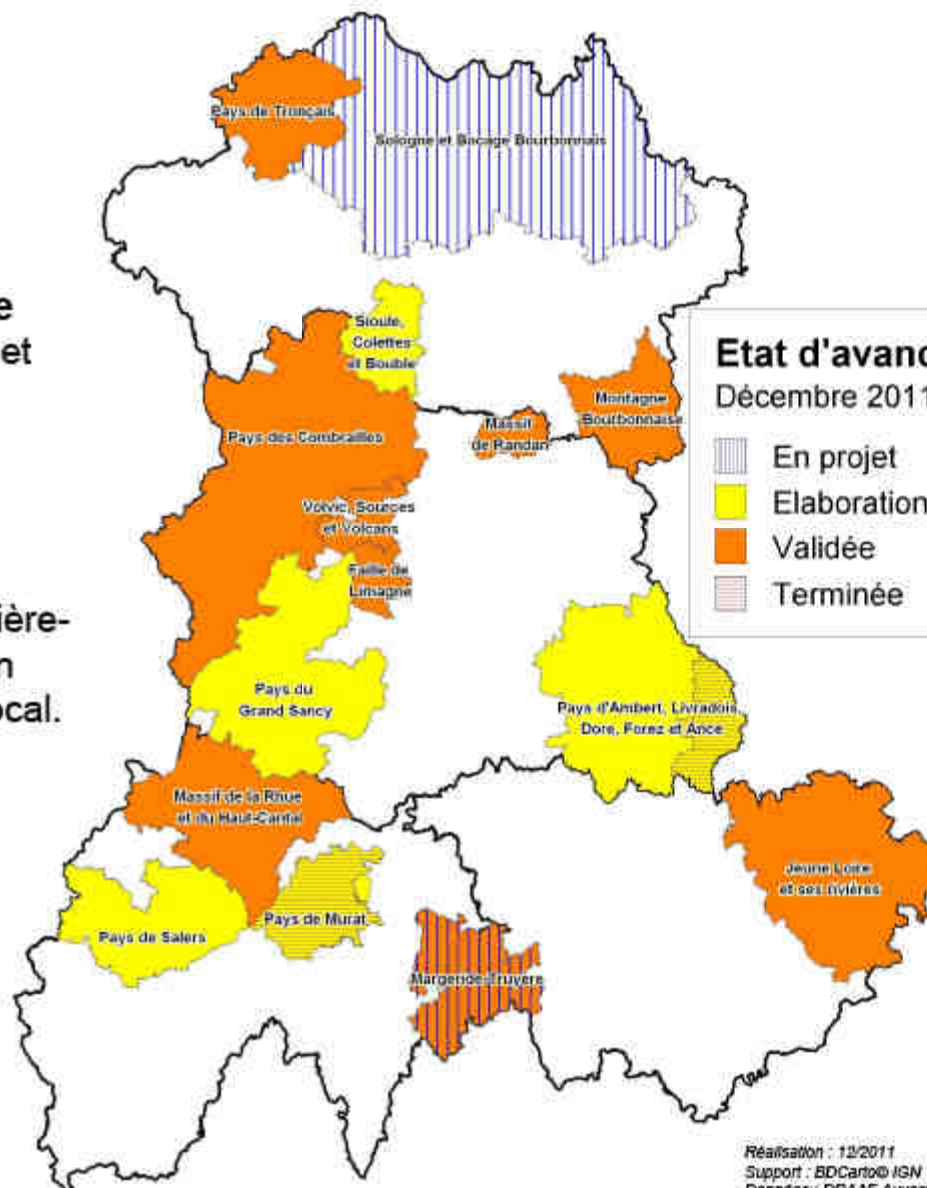
CHARTES FORESTIÈRES DE TERRITOIRE EN RÉGION AUVERGNE

DIRECTION RÉGIONALE
DE L'ALIMENTATION,
DE L'AGRICULTURE ET
DE LA FORÊT
D'Auvergne



La Charte Forestière de Territoire (CFT) est un outil d'aménagement et de gestion durable des territoires, engagés à l'initiative des acteurs locaux et en premier lieu, les élus.

La CFT a pour objectif premier d'insérer davantage la forêt et la filière-bois au sein d'un territoire, afin d'en faire un levier de développement local.

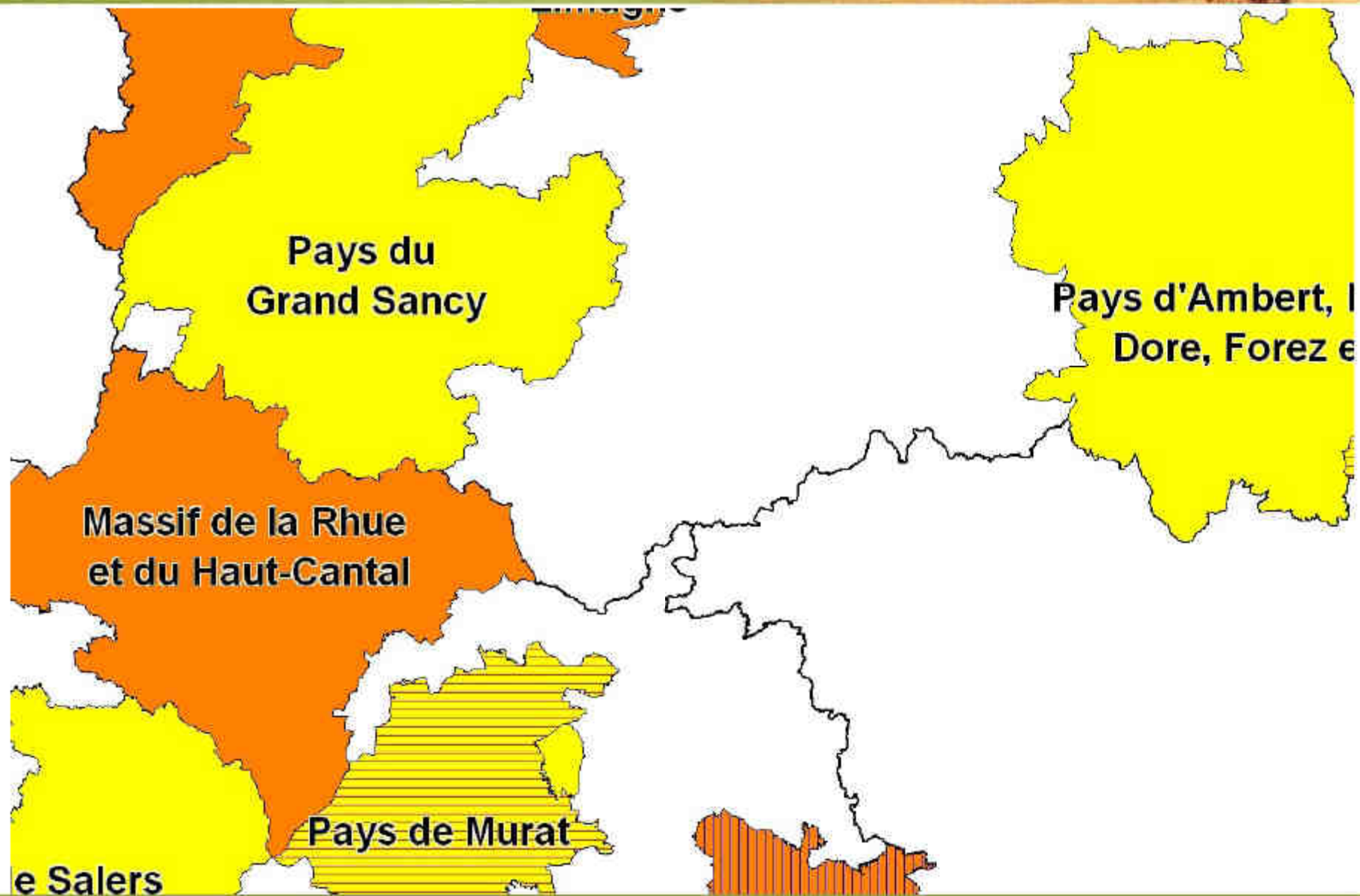


Etat d'avancement des CFT

Décembre 2011

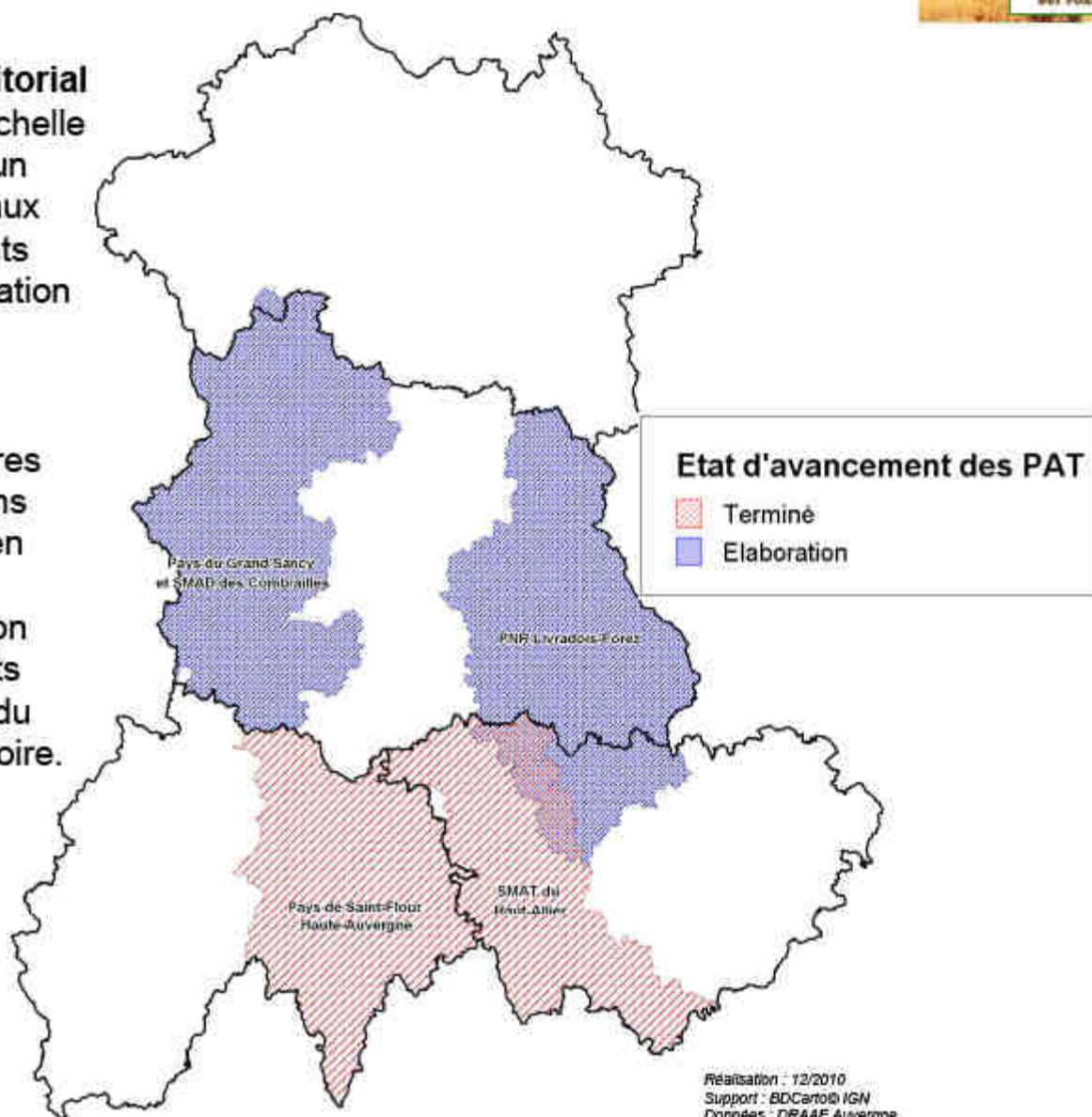
	En projet	(2)
	Elaboration	(5)
	Validée	(9)
	Terminée	(2)

ZOOM - CFT



Le Plan d'Approvisionnement Territorial (PAT) a pour objectif d'élaborer, à l'échelle d'un territoire (un PNR ou un Pays), un outil d'aide à la décision permettant aux élus de déterminer les investissements nécessaires pour accroître la mobilisation de bois et optimiser la logistique.

Le plan d'approvisionnement donne également les informations nécessaires pour définir les équipements communs (plates-formes, hangars...) à mettre en place pour assurer la sécurité de l'approvisionnement et la mutualisation des différentes sources de bois (forêts publiques, forêts privées, industriels du bois, agriculteurs) à l'échelle du territoire.



ZOOM - PAT

**Pays du Grand Sancy
et SMAD des Combrailles**

PNR Livradois-Forez

**SMAT du
Haut-Allier**

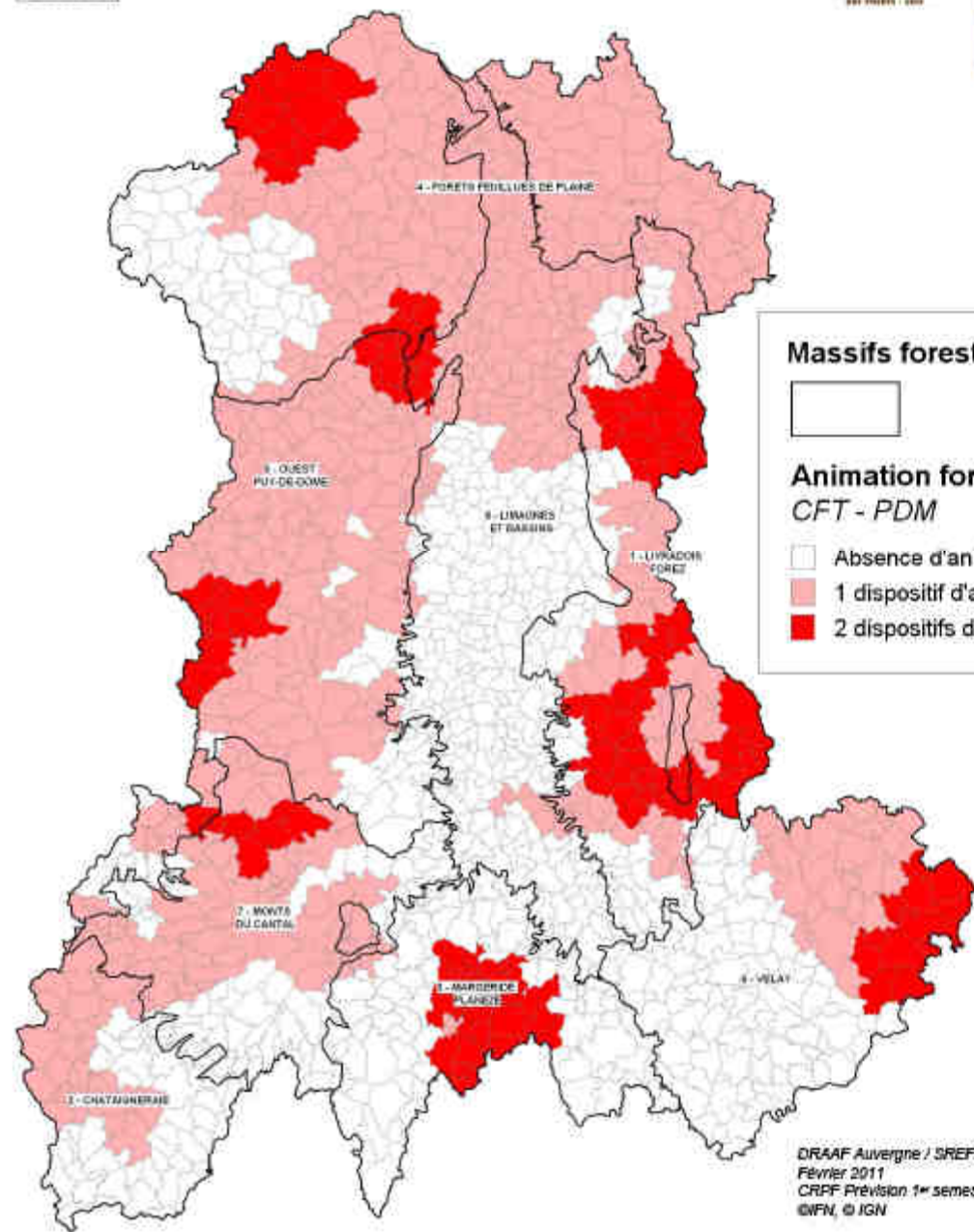
**Pays de St-Flour
Haute-Auvergne**

1. PPRDF

- **Synthèse cartographique**
 - Prise en compte des 2 principaux dispositifs d'animation : CFT et PDM
 - Prise en compte des 4 dispositifs d'animation : CFT, PDM, SDDF et PAT



PPRDF AUVERGNE
CARTE 1.6 : ANIMATION PAR COMMUNE (CFT-PDM)



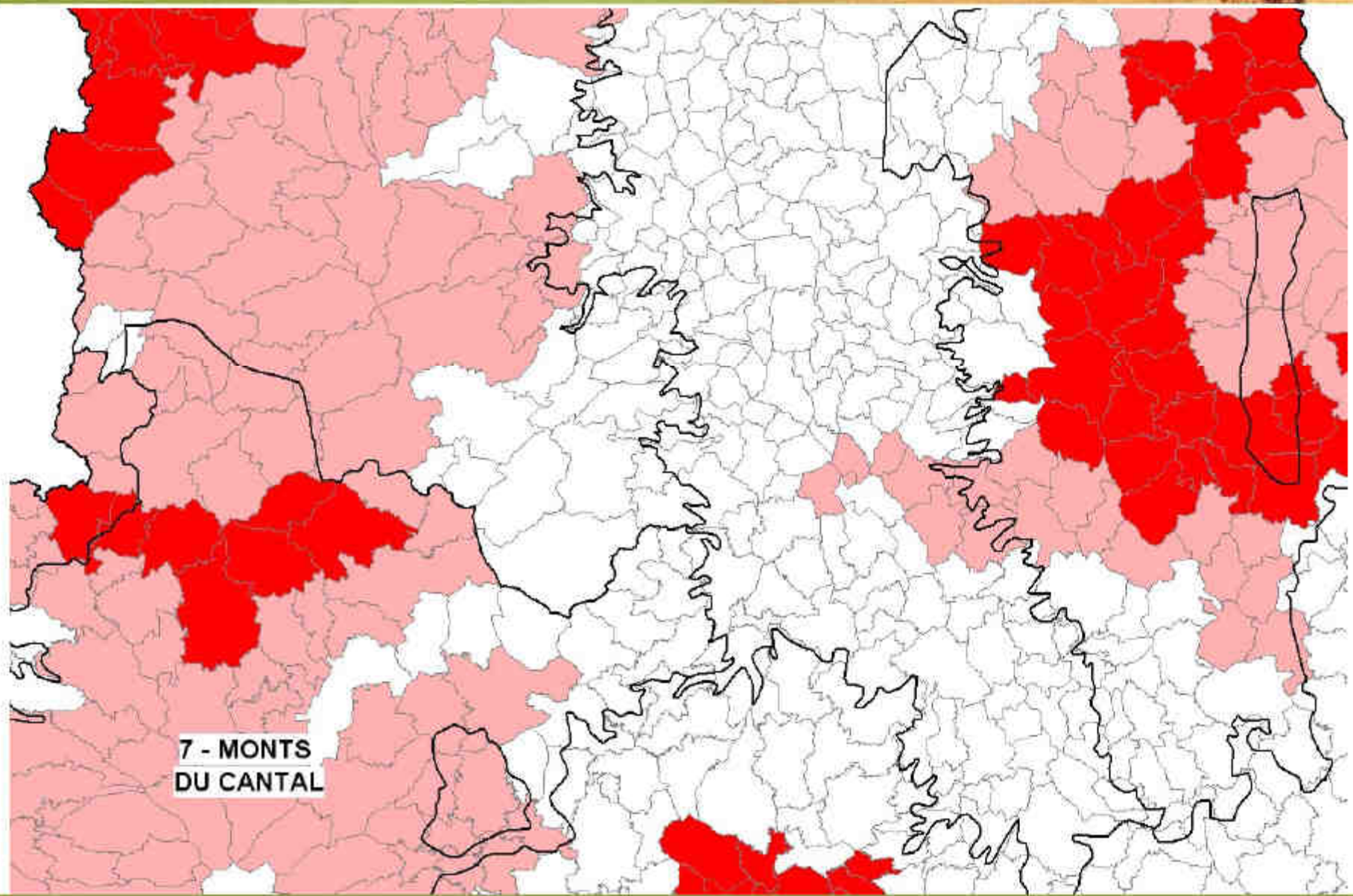
Massifs forestiers



Animation forestière par commune
CFT - PDM

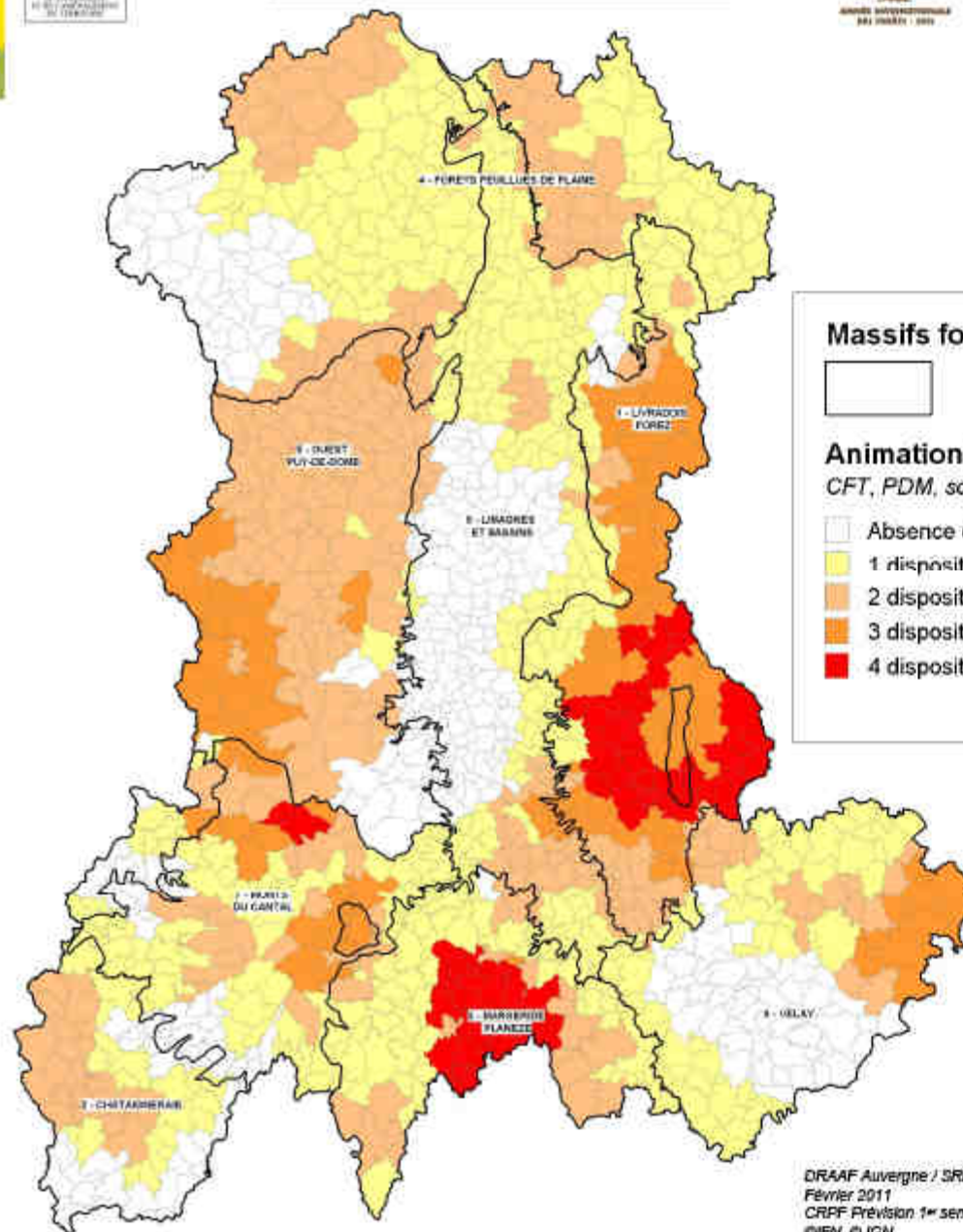
- Absence d'animation
- 1 dispositif d'animation (CFT ou PDM)
- 2 dispositifs d'animation (CFT + PDM)

ZOOM : Animations x2



7 - MONTS
DU CANTAL

PPRDF AUVERGNE
CARTE 1.7 : ANIMATION PAR COMMUNE
(CFT - PDM - SCHEMA DE DESSERTE - PAT)



Massifs forestiers



Animation forestière par commune

CFT, PDM, schémas de desserte et PAT

- Absence d'animation
- 1 dispositif d'animation
- 2 dispositifs d'animation
- 3 dispositifs d'animation
- 4 dispositifs d'animation

ZOOM : Animations x4

